

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08/03/2017

Présents : Mesdames, **VERSEPUY** Sandrine - **COLLIN** Isabelle - **GIL BLANCO** Carmen
Messieurs **BERAUD** Noel, **CHARBONNEL** Pascal, **COLLARDEAU** Laurent, **GOMICHO**N Michel,
GERAULT Alexandre

Excusés : **OTTOZ BRAJON** Muriel (pouvoir donné à **BERAUD** Noël)

Absent **SIMON** Michel

Secrétaire : **VERSEPUY** Sandrine

Le compte rendu du conseil municipal en date du 14/12/2016 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Délibérations diverses :

- La commune de St Julien Puy Lavèze demande son retrait du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. Cette commune s'étant tournée pour des raisons diverses vers la Communauté de commune Dômes Sancy Artense non adhérentes au SMADC, le Président du SMADC propose de donner un avis favorable à cette sortie et de fixer des conditions de sortie pour la collectivité (délibération du Syndicat en date du 16/12/2016)
 - Délibération approuvant, à l'unanimité (9 Voix Pour) le retrait et autorisant le Maire à signer tout document relatif à cette décision
- Réforme dite PPCR : revalorisation des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017 (décrets 2017-85 du 26/01/2017) ;
 - Délibération approuvant cette revalorisation de l'indice majoré sommital à l'unanimité (9 Voix)
- Lecture par monsieur le Maire du courrier de la Communauté de Communes des Côtes de combrailles reçu en mairie le 21/11/2016 concernant le transfert de la compétence « PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale » (cette compétence sera ajoutée au bloc de compétence « aménagement de l'espace ») à l'intercommunalité (loi ALUR). Notre décision sur le sujet doit être formulée avant le 27/03/2017.
Après débat le conseil municipal n'est pas favorable à ce transfert et s'y oppose à l'unanimité (par 9 Voix) au transfert de la compétence « « PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale ».
Délibération prise en ce sens : contre à l'unanimité (par 9 Voix)
- Sectionnaux - Bail : le lot n°3 vacant suite au décès de M BRUN a été attribué à Mme JALLIER Emmanuelle jusqu'à la fin du bail soit le 31/12/2019.
 - Délibération approuvant, à l'unanimité (9 Voix Pour) cette attribution.
Autorisation donné à M le Maire pour établissement de la convention de mise à disposition du lot n°3

- Vente terrain communal ZL 364 (rue du Château d'Eau). Compte-tenu de l'avancement du projet de vente il y a lieu de fixer le prix de vente de cette parcelle. La commune doit acquérir auprès du SIAEP Sioule et Morge une bande de terrain pour accessibilité de la parcelle sur la route départementale 412. Le prix d'achat au m² de cette bande de terrain est le même que celui fixé en conseil (60 €/m²).
Après débat il est proposé de fixer le coût au mètre carré à 60 €
 - Approuvé, à l'unanimité (9 Voix) et prix fixé à 60 €

- Dossier Ad'ap : suite aux différentes discussions en conseil municipal, nous avons listé les actions à mener en priorité sur 2017 pour les bâtiments Ecole/Mairie/Salle polyvalente/Eglise (signalétique, rambardes d'escaliers, toilettes). Il y a lieu de préparer une planification chiffrée des travaux à effectuer et déposer un dossier à la sous-préfecture de Riom.
 - Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Terrain communal des Plaines. Parcellaire établi : 5 lots allant de 900 m² à 1200 m². Des devis ont été demandés pour la réalisation de la viabilisation et l'aménagement de la voirie.

Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles (23/04 et 07/05) et législatives (11/06 et 18/06). Cette année les bureaux seront ouverts de 8h à 19h.

La séance est levée.